

## « Quel pouvoir d'agir ? »

Polysémique, le pouvoir d'agir est une notion empreinte d'enjeux, qui implique, non pas seulement d'accompagner des personnes à participer davantage à leur devenir, mais de leur permettre de (re)trouver une place de sujet qui va définir lui-même ce qui lui pose problème, en essayant de trouver des solutions, par la mobilisation des ressources dont il dispose dans son environnement et en lui-même. Cela suppose de lui reconnaître cette compétence, à travers son expérience de sujet porteur d'un vécu, d'un savoir issu de son expérience.

Le pouvoir d'agir des personnes vivant une situation de vulnérabilité est un mouvement qui prône donc une action « ascendante » de l'action sociale, en partant des citoyens et des élus locaux, privilégiant l'intérêt du travail social collectif et préventif. C'est une remise en cause de l'action sociale « descendante » qui privilégie les actions individuelles ciblées et curatives.

Ce mouvement a été initié en Amérique du Nord dans les années 1960, à partir des « expsychiatisés et survivants de la psychiatrie », issu des droits civiques américains (constitué à partir d'une dénonciation de la maltraitance institutionnelle et ayant cheminé vers l'action à travers la participation). En France, suivant cette dynamique, d'autres initiatives ont vu le jour : les patients-experts institutionnalisés avec la loi Kouchner de 2002, en passant par l'Education Thérapeutique du Patient, les Groupes d'Entraide Mutuelle comme structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale... Les rapports du Haut Conseil du Travail Social ont également porté ce mouvement. Depuis quelques années, le pouvoir d'agir est devenu un « fait social » (Jouet, 2013), « au regard d'une structuration par le bas où émergent différentes figures de patients, ainsi que d'une structuration par le haut attestée par l'institutionnalisation qui les accompagne, voire les précède (Vedelago, 2014) ».

[...] On le pressent, le pouvoir d'agir appelle à une réflexion éthique tout autant qu'à une investigation sur la nature des outils visant à lui permettre de se déployer.

Ce nouveau numéro de la revue du CREAI propose ainsi de s'interroger sur la façon de concevoir l'autre dans son identité et ses compétences, au-delà de sa situation de vulnérabilité, temporaire ou permanente, afin de construire un lien social le moins asymétrique possible, en avançant que, sans doute, le pouvoir d'agir des uns vient renforcer celui des autres.



Traverses – La revue du CREAI Centre-Val de Loire

N°4 – 2021– 10 €

**Au sommaire de ce numéro :**

- ◆ L'accès à une place d'auteur — *Jacques MARPEAU*
- ◆ Double sens - *Anne-Cécile CHAPUIS*
- ◆ La confiance pour agir — *Karine RENARD*
- ◆ Pouvoir d'agir et expertise d'usage — *Séverine DEMOUSTIER*
- ◆ Le pouvoir de penser s'impose avant le pouvoir d'agir — *François FAUCHEUX*
- ◆ Le pouvoir comme traverse— *Julien MOLARD*
- ◆ La magie du pouvoir d'agir — *Claude LAIZÉ*
- ◆ Dire et agir, la dynamique des mots — *Nicole LAVAL-TURPIN*
- ◆ Le pouvoir d'agir des personnes qualifiées au HCTS - *Marie-Paule COLS, Carole LE FLOCH*
- ◆ Des établissements-école à l'autonomie — *Marc RENARD*
- ◆ L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir - *Yann LE BOSSÉ*
- ◆ Pouvoir des professionnels, pouvoir des parents - *Christophe LECOMTE*
- ◆ Client citoyen, solidaire : une Pédagogie de la Vie Active pour les personnes handicapées actrices de leur insertion — *Elisabeth BOURBONNAIS, Alberto MARTINS et Vincent POUWEROL*
- ◆ Quand professionnels et personnes concernées renforcent leur pouvoir d'agir - *Véréna CAFFIN, Florence BERNARD*
- ◆ Les actions de la Fédération des CREAI pour renforcer le pouvoir d'agir et l'autodétermination



**BON DE COMMANDE**

TRAVERSESES—La revue du CREAI Centre-Val de Loire—N°4

« Quel pouvoir d'agir ? »

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Structure .....

Adresse .....

.....

Tél. ....

Mail .....

Commande ..... X 10 € (*indiquer le nombre d'exemplaires commandés*)

Frais d'envoi pour 1 exemplaire : 4 €

**TOTAL :** ..... €

**Règlement :**

par virement (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0137 2168 423 - BIC : CCOPFRPPXXX)

par chèque à l'ordre du CREAI Centre-Val de Loire

Aucune revue ne sera envoyée sans règlement préalable. Merci de votre compréhension

**À retourner au**

**CREAI Centre-Val de Loire—35 av. de Paris—45000 ORLEANS**

**Mail : [creai-centre@creai-centre.asso.fr](mailto:creai-centre@creai-centre.asso.fr)**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le CREAI Centre-Val de Loire dans un fichier informatisé dans le seul but de gérer les commandes de la revue Traverses. Elles sont conservées pendant trois ans et sont destinées à l'assistante de direction, en charge de la gestion des commandes. Conformément aux lois "Informatique et libertés" et au Règlement Général européen de Protection des Données personnelles n°2016/679, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en contactant le CREAI à l'adresse : [creai-centre@creai-centre.asso.fr](mailto:creai-centre@creai-centre.asso.fr)